

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **14^e jour du mois de décembre 2009**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. Sont présents à la séance:

- monsieur le maire Hugues Grimard
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2009-285

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée.

2009-286

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2009

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2009, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

2009-287

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2009

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 novembre 2009, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

- Lettre de la Direction des infrastructures stratégiques du MAMROT confirmant le cinquième versement d'une aide financière relative au projet de réfection et d'agrandissement du réservoir d'eau potable.
- De la sous-ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, madame Julie Gosselin, informations relatives au Programme de renouvellement des conduites (PRECO) et demandant aux municipalités de leur faire savoir si une demande d'aide financière sera produite.
- Lettre de Recyc-Québec nous informant du versement de la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables de l'année 2007 et du solde de la réserve des années 2005 et 2006.
- Lettre de madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs informant la Ville d'Asbestos qu'elle recevra un montant de 27 493,45 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.
- De l'UMQ, invitation aux municipalités à participer à la sixième édition du Mérite Ovation municipale.
- Lettre de l'Association des retraités d'Asbestos inc. informant la Ville d'Asbestos qu'ils refusent de payer un loyer pour cette année et les années futures.

DEMANDES DES CONTRIBUABLES

Monsieur Camille Tremblay, rue Noël :

- ↳ Opposition à la fermeture de la rue Noël, demande de reconsidérer la décision de fermer la rue
- ↳ Problème de signalisation
- ↳ Interrogation sur la protection incendie.

2009-288

CPE LA SOURCIÈRE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR RELOCALISATION

CONSIDÉRANT les diverses demandes du Centre de la petite enfance La Sourcière au Conseil municipal en vue de leur relocalisation;

CONSIDÉRANT le coût important du projet de relocalisation;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris en considération la demande d'aide financière de 5 000 \$ par le CPE La Sourcière;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la demande d'exemption du droit de mutation payable pour l'acquisition de l'immeuble;

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos refuse ces demandes d'aide financière et d'exemption du droit de mutation.

Adoptée.

2009-289

CPE LA SOURCIÈRE : DEMANDE DE TRAVAUX POUR RELOCALISATION

CONSIDÉRANT les diverses demandes du Centre de la petite enfance La Sourcière au Conseil municipal en vue de leur relocalisation;

CONSIDÉRANT le coût important du projet de relocalisation;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris en considération la demande d'aide pour le déménagement des modules de jeux de la rue Binette à la rue Manville Ouest;

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé du conseiller Pierre Benoit et résolu de refuser la demande d'aide pour déménager les modules de jeux de la rue Binette à la rue Manville Ouest.

Adoptée.

2009-290

CPE LA SOURCIÈRE : DEMANDE D'AIDE POUR TRAVAUX

CONSIDÉRANT les diverses demandes du Centre de la petite enfance La Sourcière au Conseil municipal en vue de leur relocalisation;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la demande pour enlever l'asphalte dans la cour et niveler le terrain adjacent à la bâtisse;

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'accepter la demande pour enlever l'asphalte dans la cour et niveler le terrain adjacent à la bâtisse avec la main-d'oeuvre et la machinerie de la Ville.

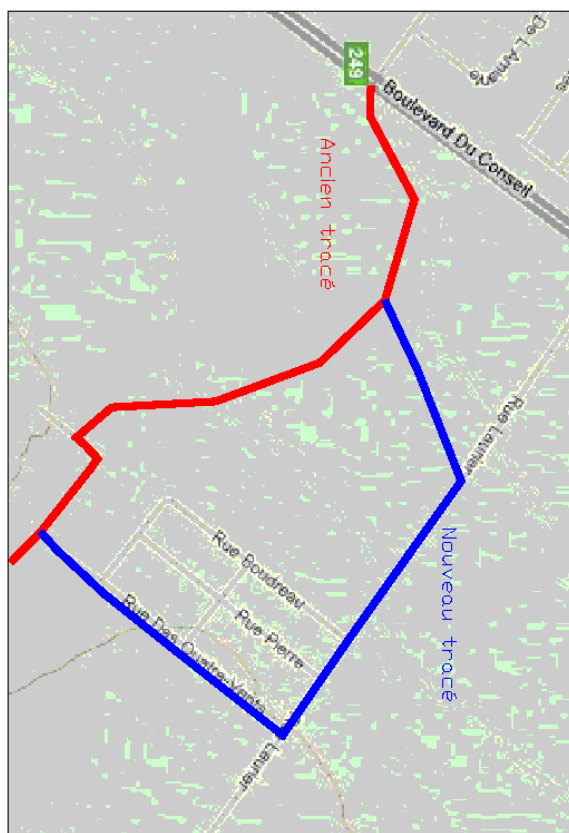
Que les travaux soient réalisés en fonction de la disponibilité de la main d'oeuvre et des équipements. Que cette aide se limite aux travaux exécutés par la main-d'oeuvre et les équipements municipaux.

Adoptée.

2009-291

CLUB 3 ET 4 ROUES OR BLANC : DEMANDE D'AUTORISATION DU NOUVEAU TRACÉ POUR PASSAGE DE VTT

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos accepte le nouveau tracé pour le passage de VTT tel que présenté par le Club 3 et 4 roues Or Blanc et ci-après reproduit :



Adoptée.

2009-292

CLUB 3 ET 4 ROUES OR BLANC : DEMANDE D'AUTORISATION POUR ACTIVITÉ SPÉCIALE

Suite à la demande du Club 3 et 4 roues Or Blanc pour circuler sur la 1^{re} Avenue jusqu'au puits minier lors de la Grande randonnée annuelle Quad à être tenue le 16 janvier 2010, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'autoriser la circulation des VTT sur la 1^{re} Avenue lors de cette activité spéciale en considérant que le club va assurer la sécurité. Au cas où la température serait inclémente, l'activité sera reportée au samedi 23 janvier 2010.

Adoptée.

2009-293

APPUI À LA VILLE DE DANVILLE : RENDEZ-VOUS 2010 DE L'ASSOCIATION DES TOWNSHIPPERS

Considérant la demande de la Ville de Danville faite au nom du Comité des Fêtes du 150^e de la Ville de Danville à l'effet que la Ville d'Asbestos appuie leur demande pour que le rendez-vous 2010 de l'Association des Townshippers soit tenu à Danville, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé du conseiller Pierre Benoit et résolu d'appuyer la Ville de Danville dans sa demande d'accueillir ce grand rassemblement en septembre 2010 dans ses murs.

Adoptée.

2009-294

COMITÉ RUE PRINCIPALE : VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2009

CONSIDÉRANT que le budget autorisé pour l'année 2009 au Comité Rue principale est de 21 285 \$;

CONSIDÉRANT que la contribution à verser provenait d'un calcul directement en fonction de la taxe d'affaires et que pour l'année 2009 cette taxation a été abolie;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a toujours contribué par les années antérieures à cet organisme, soit en référence :

- ☞ 20 315 \$ en 2006
- ☞ 21 009 \$ en 2007
- ☞ 21 300 \$ en 2008

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu de verser au Comité Rue principale la somme de 21 285 \$ pour l'année 2009.

Adoptée.

2009-295

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – COTISATION 2010

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d'Asbestos renouvelle son adhésion pour l'année 2010 à l'Union des municipalités du Québec au coût de 3 628,17 \$ incluant les taxes, le tout payable avant le 15 février 2010. Cependant, la Ville d'Asbestos n'adhèrera pas au Centre de ressources municipales en 2010.

Adoptée.

2009-296

MANDAT À ROY DESROCHERS LAMBERT SENCRL : VERIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2009

Suite à l'offre de service de la firme Roy Desrochers Lambert SENCRL, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de les mandater pour la vérification et la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 de la Ville d'Asbestos, le tout pour des honoraires établis à 12 325 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

2009-297

PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 4 À LA SABLIERE DE WARWICK LTÉE

Suite à la recommandation favorable de la firme Les Consultants SM inc. d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 4 à l'entrepreneur La Sablière de Warwick Ltée relativement aux travaux de réfection des infrastructures 2009, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'autoriser le paiement de ce décompte au montant total de 95 523,35 \$, taxes incluses.

Adoptée.

2009-298

PROGRAMME « TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI » : PARTICIPATION FINANCIÈRE 2010

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos participe à l'édition 2010 du programme « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi » et contribue une somme de 5 500 \$ à ce titre. Ce montant sera transmis avant le 1^{er} mai 2010, et ce, tel que requis.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et autres redevances pour l'année 2010

Le conseiller Jean Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il proposera ou fera proposer un règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et autres redevances pour l'année 2010 pour les contribuables d'Asbestos. Une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption de ce règlement.

2009-299

GFI SOLUTIONS D'AFFAIRES : RENOUELEMENT 2010 DES CONTRATS D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS ET DES LOGICIELS D'APPLICATIONS MUNICIPALES

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu de renouveler pour l'année 2010 avec la firme GFI Solutions d'affaires le contrat de service d'entretien des équipements au montant de 7 215 \$ ainsi que celui pour les logiciels d'applications municipales au montant total de 20 525,88 \$, excluant les taxes.

Adoptée.

2009-300

GFI SOLUTIONS D'AFFAIRES : ACHAT DE NOUVEAUX PRODUITS POUR LA MISE À JOUR DES LOGICIELS D'APPLICATIONS MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la Ville doit faire une mise à jour de ses logiciels informatiques qui servent à la bonne gestion de la comptabilité des données municipales;

CONSIDÉRANT que la nouvelle suite intégrée des logiciels municipaux offerts par la firme GFI Solutions d'affaires est rodée depuis 2005 auprès de 4 villes majeures;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos doit planifier un calendrier d'implantation durant l'année 2010;

CONSIDÉRANT l'exception prévue par la « *Loi sur l'octroi des contrats de biens et de services professionnels* » en ce qui concerne les contrats qui découlent de l'utilisation de logiciels pour assurer la comptabilité avec les systèmes existants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'autoriser Manon Carrier à signer la proposition de service pour l'implantation de cette mise à jour au montant de 43 700 \$ avant taxes. Ce montant comprend en majeure partie des frais d'implantation

et de services professionnels (formation, installation et gestion de projet) soit de l'ordre de 95 %.

Adoptée.

2009-301

PG GOVERN: RENOUELEMENT 2010 DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS POUR LE SERVICE D'URBANISME

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu de renouveler pour l'année 2010 avec la firme PG Govern le contrat de service d'entretien et de soutien des applications pour le service d'urbanisme, au montant de 9 594,36 \$, incluant les taxes.

Adoptée.

2009-302

AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2009

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption du budget 2009, il a été décidé d'affecter le surplus accumulé afin de permettre d'équilibrer le budget;

CONSIDÉRANT que le solde du surplus accumulé non-affecté de la Ville d'Asbestos est de 717 177 \$ au 31 décembre 2008;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'affecter une partie du surplus accumulé pour un montant de 125 960 \$ aux activités de fonctionnement du budget 2009.

Adoptée.

2009-303

AFFECTATION DE LA RÉSERVE « RENOUELEMENT DES INFRASTRUCTURES » TRAVAUX SUR LA 1^{RE} AVENUE

CONSIDÉRANT que des travaux majeurs de réfection ont été effectués sur la 1^{re} Avenue en 2009 pour un montant net de 878 545,10 \$;

CONSIDÉRANT qu'une partie des travaux est admissible au « *Programme de taxe d'accise sur l'essence* » en fonction de 77.40 % des dépenses admissibles, soit les travaux d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT qu'une partie des travaux est à la charge des différents commerces qui ont adhéré à ce projet;

CONSIDÉRANT qu'il faut financer une portion du projet pour un coût net de 695 976,84 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a créé depuis quelques années une réserve financière pour le « renouvellement des infrastructures » destinée à améliorer et développer les services de l'eau et de la voirie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'affecter la réserve financière pour les infrastructures d'un montant de 695 976,84 \$ afin de financer une partie des travaux de réfection sur la 1^{re} Avenue.

Adoptée.

2009-304

AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LES TRAVAUX SUR LES RUES THÉODE, BERGERON ET LAFRANCE

CONSIDÉRANT que des travaux majeurs de réfection ont été faits sur les rues Théode, Bergeron et Lafrance en 2009 pour un montant net de 728 966,54 \$;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles à 100 % au « *Programme de taxe d'accise sur l'essence* » en fonction de 77.40 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT qu'il faut financer l'autre portion du projet pour un coût net de 164 746,44 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'affecter le surplus accumulé pour un montant de 164 746,44 \$ afin de financer une partie des travaux de réfection sur les rues Théode, Bergeron et Lafrance.

Adoptée.

2009-305

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2010

Conformément à la Loi, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal d'Asbestos pour l'année 2010 comme suit :

11 janvier	1 ^{er} février	1 ^{er} mars	5 avril
3 mai	7 juin	5 juillet	2 août
7 septembre	4 octobre	1 ^{er} novembre	6 décembre

Adoptée.

2009-306

CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU MAMROT : AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que monsieur Hugues Grimard, maire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, le contrat de diversification et de développement du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'une part et la MRC des Sources ainsi que toutes les municipalités-membres de la MRC des Sources d'autre part.

Adoptée.

2009-307

CONTRIBUTION A L'ALBUM DES FINISSANTS 2010 DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ESCALE

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos accorde une commandite de 75 \$ au comité organisateur de l'album des finissants 2010 de l'École secondaire de l'Escale.

Adoptée.

2009-308

ADHÉSION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX RÉALISATIONS LOCALES - DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER / HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU qu'Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser l'énergie ;

ATTENDU que pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le « *Diagnostic résidentiel Mieux consommer* », lequel consiste en une évaluation de la consommation d'énergie d'une résidence et d'une liste de conseils personnalisés en vue d'optimiser cette consommation ;

ATTENDU que pour ce faire, elle met en œuvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s'appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l'effort de promotion ;

ATTENDU que les municipalités participantes sont donc invitées à encourager leurs résidents admissibles à remplir le questionnaire du diagnostic résidentiel en faisant valoir que pour chaque rapport de recommandation transmis à un client admissible, un montant sera remis à la Ville d'Asbestos en vue de la réalisation d'un projet mobilisateur;

ATTENDU que ce montant sera de 30 \$ par rapport de recommandation en format papier et de 35 \$ par rapport de recommandation en format électronique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

- QUE la Ville d'Asbestos accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « *Soutien aux réalisations locales - Diagnostic résidentiel Mieux consommer* »
- QUE la Ville d'Asbestos soumet le projet : « *Aménagement de la Résidence Castonguay* »
- QUE la Ville d'Asbestos désigne Monsieur Georges-André Gagné, directeur général comme responsable de ce projet et comme celui qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne.
- QUE la Ville d'Asbestos autorise monsieur Georges-André Gagné à signer pour et au nom de la Ville d'Asbestos tout document et/ou formulaire donnant effet à la présente résolution. En l'absence de monsieur Georges-André Gagné, la Ville d'Asbestos autorise madame Marie-Christine Fraser, greffière à signer, à titre de substitut, pour et au nom de la Ville d'Asbestos tout document et/ou formulaire donnant effet à la présente résolution.

- QUE la Ville d'Asbestos soit autorisée à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet « *Aménagement de la résidence Castonguay* ».

Adoptée.

2009-309

ADHÉSION AU PROGRAMME « *VILLES AMIES DES AINÉS* »

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos adhère au programme « *Villes amies des aînés* ». QUE la Ville d'Asbestos autorise monsieur Georges-André Gagné, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tout document et/ou formulaire donnant effet à la présente résolution.

Adoptée.

2009-310

RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES 2009

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu de procéder à la radiation des mauvaises créances ci-dessous détaillées :

Noms	Type	Montant	Année	Raison	# Client
Commerce	Divers	301,34 \$	2005	Int. courus	2267
Commerce	Régie	520,00 \$	2007	Irrécupérable	3489
Locataire	Licence chien	20,00 \$	2008	Démén. ext.	4085
Propriétaire	Licences chien	40,00 \$	2007	Faillite	4263
Fournisseur	Divers	10,09 \$	2007	Int. courus	4990
Commerce	Affaires	259,30 \$	2008	Irrécupérable	5024
Commerce	Divers	40,26 \$	2002	Consignation	2986
Commerce	Divers	24,50 \$	2002	Consignation	5343
Commerce	Divers	27,50 \$	2002	Consignation	5345
Commerce	Divers	66,00 \$	2002	consignation	5346
Locataire	Licence chien	20,00 \$	2006	Démén. ext.	5865
Commerce	Affaires	1 790,26 \$	2006- 2007-2008	Faillite	5868
Commerce	Régie	42,50 \$	2007	Faillite	5868
Commerce	Affaires	40,00 \$	2008	Irrécupérable	6241
Fournisseur	Divers	22 376,15 \$	2007	Faillite	6392

Adoptée.

ABSENCE

A ce moment de la séance soit à 20 h 10, le conseiller Pierre Benoit quitte son siège.

2009-311**SOUSSION POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS**

Une demande de prix ayant été faite pour la fourniture des carburants pour les véhicules et équipements municipaux, deux offres ont été reçues, ouvertes publiquement et trouvées comme suit :

→ Garage Coop d'Asbestos :

- › Montant d'escompte au litre pour le diesel clair : 0,0400 \$
- › Montant d'escompte au litre pour l'essence sans plomb : 0,0125 \$
- › Montant d'escompte au litre pour l'essence super sans plomb : 0,0200 \$
- › Frais pour service hors horaire (service 24 heures) : 20,00 \$

→ Dépanneur du Carrefour : (Ultramar)

- › Montant d'escompte au litre pour le diesel clair : 0,0300 \$
- › Montant d'escompte au litre pour l'essence sans plomb : 0,0200 \$
- › Montant d'escompte au litre pour l'essence super sans plomb : 0,0200 \$
- › Frais pour service hors horaire (service 24 heures) : aucun

Après analyse des offres reçues, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'octroyer la fourniture des carburants au Garage Coop d'Asbestos aux montants d'escompte soumis et aux conditions énumérées dans l'appel d'offres, le tout pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2010.

Adoptée.

PRÉSENCE

A 20 h 12, monsieur Pierre Benoit reprend son siège de conseiller.

2009-312**SOUSSION POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Des soumissions ayant été demandées pour l'entretien du réseau d'éclairage public d'Asbestos, elles ont été reçues, ouvertes publiquement en date du 26 novembre dernier et trouvées comme suit :

	LUSSIER ÉLECTRIQUE INC.	GROUPE FRÉCHETTE ÉLECTRIQUE	CLAUDE BOURQUE ÉLECTRIQUE INC.
Prix forfaitaire par luminaire pour le changement de lumière, du ballast, de la cellule photo-électrique ou de tout autre équipement électrique usuel sur un luminaire	79,50 \$	45,00 \$	65,00 \$
Taux horaire pour tout travail hors entente pour travaux en hauteur	120,00 \$	68,00 \$	95,00 \$
Prix forfaitaire pour intervention sur luminaire qui a un problème intermittent	79,50 \$	37,50 \$	32,00 \$

Les taxes applicables ne sont pas comprises dans ces prix. Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit à Groupe Fréchette Électrique au prix et au taux horaire fournis dans sa soumission, le tout pour une période de douze (12) mois soit du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Adoptée.

2009-313

AUTORISATION DE PAIEMENT : ACHAT ET TRANSPORT DE SEL DE DÉGLAGACE EN VRAC SOLIDE

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'autoriser le paiement pour l'achat et le transport de sel de déglacage en vrac solide au coût total de 15 901,56 \$ incluant les taxes de la compagnie Sebcinc. A noter qu'une demande de prix a été faite auprès de deux fournisseurs à cet effet.

Adoptée.

2009-314

AUTORISATION DE PAIEMENT : TRAVAUX AU TERRAIN DE BALLE LUCIEN LOU RICHARD

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'autoriser le paiement des travaux d'installation d'une dalle de béton au terrain de balle Lucien Lou Richard, travaux au coût total de 12 867,75 \$ incluant les taxes payables à Gestion MT.

Adoptée.

2009-315

MANDAT A TEKNIKA-HBA : MISE A JOUR DE LA CAPACITÉ TOTALE DE TRAITEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu de mandater la firme Teknika-HBA pour procéder à la mise à jour de la capacité totale de traitement de la station d'épuration des eaux usées de la Ville d'Asbestos. Ce mandat est évalué à 22 000 \$ taxes en sus et il est plus amplement détaillé comme suit :

- ↳ Bilan de la performance actuelle de traitement de la station par boues activées;
- ↳ Faire la mise à jour de la capacité de traitement de la station en réévaluant les débits et charges pouvant être reçus afin de continuer à respecter les normes de rejet;
- ↳ Préparer un rapport présentant les résultats de l'étude, des simulations et recommandations.

Adoptée.

2009-316

OCTROI TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DU PROLONGEMENT DU BOULEVARD INDUSTRIEL

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'octroyer les travaux de déneigement et de sablage du prolongement du boulevard Industriel à Hémond ltée au coût de 3 000 \$ taxes non comprises.

Adoptée.

2009-317

ENTENTE LOISIR AVEC LA VILLE DE WARWICK : RENOUVELLEMENT 2010

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de renouveler l'entente loisir avec la Ville de Warwick pour l'année 2010, et ce, tel que déposée. De plus que le maire et la greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville d'Asbestos, ladite entente.

Adoptée.

2009-318

SUBVENTION AU CLUB DE SKI DE FOND D'ASBESTOS POUR LA SAISON 2009-2010

Après étude de la demande de subvention de fonctionnement du Club de ski de fond d'Asbestos pour leur saison 2009-2010, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos accorde une subvention de 3 300 \$ à cet organisme.

Adoptée.

2009-319

CONTRIBUTION AU CLUB DE CHASSE ET PECHE LAROCHELLE : ENTRETIEN PATINOIRE

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu de verser la somme de 1 000 \$ au Club de chasse et pêche Larochelle à titre de contribution pour l'entretien de la patinoire extérieure durant la saison hivernale.

Adoptée.

ACQUISITION DU TABLEAU INDICATEUR AU TERRAIN DE BALLE LUCIEN LOU RICHARD

Ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance du Conseil du mois de janvier 2010.

2009-320

AUTORISATION DE SIGNATURE : ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'autoriser monsieur Georges-André Gagné, directeur général de la Ville d'Asbestos, à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant l'octroi d'une subvention pour le projet de construction d'une estrade au terrain de balle Lucien Lou Richard dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives*, et à respecter toutes les conditions du ministère rattachées à cette entente.

Adoptée.

2009-321

ADOPTION DU BUDGET 2010 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos est membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux depuis sa création;

CONSIDÉRANT que la Régie a adopté son budget pour l'exercice financier 2010 lors d'un récent conseil d'administration et qu'elle a transmis ce dit budget à toutes les municipalités membres pour approbation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'adopter le budget 2010 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux et d'accepter de payer la quote-part 2010 de la Ville d'Asbestos au coût total de 369 328 \$ comparativement à 367 727 \$ pour 2009.

Adoptée.

2009-322

ENTENTE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE : MUNICIPALITÉS DE TINGWICK ET SAINT-RÉMI DE TINGWICK

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 23 mars 2009 du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques, les municipalités de Tingwick et Saint-Rémi-de-Tingwick désirent confier à la Ville d'Asbestos la couverture de protection incendie pour une partie de leur territoire respectif (secteur Trois-Lacs);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'autoriser le maire et le directeur général à négocier une entente relative à la fourniture de services pour la protection et la prévention contre l'incendie avec les municipalités de Tingwick et Saint-Rémi-de-Tingwick.

☞ Que l'entente qui sera conclue, soit rétroactive au 16 décembre 2009.

☞ Que d'ici à ce qu'une entente soit conclue, le Service de protection incendie de la Ville d'Asbestos assure la couverture en protection incendie aux municipalités de Tingwick et de Saint-Rémi de Tingwick sur le territoire décrit dans le schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à partir du 16 décembre 2009, 00 h 01.

☞ QUE la Ville d'Asbestos autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville d'Asbestos tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Aucune intervention de la part des contribuables.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Serge Boislard, conseiller :

- Félicitations à l'organisation du Gala Excellence en environnement
- Statistiques sur l'enfouissement qui baisse en tonnage
- Merci aux membres du Conseil qui se sont déplacés pour assister au brunch du Mouvement ProChrysotile à Thetford-Mines

Monsieur Alain Roy, conseiller :

- Il félicite son collègue Jean Roy pour le brunch au profit de la Fondation du Centre de santé

Madame Nathalie Durocher, conseillère :

- Félicitations au conseiller Pierre Benoit pour l'organisation des activités liées au passage de la flamme olympique à Asbestos

Madame Nicole Forgues, conseillère :

- Comité municipalité amie des aînés qui se met en branle

Monsieur Jean Roy, conseiller :

- Félicitations au Service de sécurité incendie pour leur collecte.

Monsieur Pierre Benoit, conseiller :

- Demande qu'une lettre de remerciements soit transmise aux membres du Service de protection incendie et au Club 3 et 4 roues de l'Or blanc pour leur participation lors de la venue de la Flamme olympique à Asbestos
- Félicitations aux pompiers d'Asbestos, de Danville et de Wotton pour leur collecte organisée le 13 décembre dernier.

Monsieur Hugues Grimard, maire :

- Paniers de Noël le 20 décembre et distribution le 21.

2009-323

LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Nicole Forgues propose la levée de la présente séance à 20 h 32.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

**GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-SUPLÉANT**

GAG/LG